

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 1 MARS 2016**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération 12-2016 : Document conformité assainissement en cas de vente d'un bien
- 2) Délibération 13-2016 : Concertation sur élaboration de PLU
- 3) Délibération 14-2016 : Autorisation signature devis élagage
- 4) Délibération 15-2016 : Convention Mission Service Temporaire CDG27
- 5) Délibération 16-2016 : Présentation Planning Paysages Adeline
- 6) Délibération 17-2016 : Travaux éclairage électrique SIEGE27
- 7) Délibération 18-2016 : Révision indemnités du Maire
- 8) Délibération 19-2016 : Taxe de séjour sur la commune
- 9) Délibération 20-2016: Reconnaissance de dette décès Mme Hubert
- 10) Délibération 21-2016 : Porte d'entrée logement communal

APPEL NOMINAL DES MEMBRES :

Etaient présents :

Mr PIN Pierre, Mme GARCIA Catherine, Mme PLUVIOSE Marie, Mme DE MEYER Karine, Mr BESSE Laurent, Mr SERAFF Fabien, Mr SIDIBE Etienne.

Etaient absents excusés : Mme LBOUGAULT Sabrina

Mr BERNARD Pascal a donné procuration à Mme GARCIA Catherine
Mme DERONGS Stéphanie a donné procuration à Mr SERAFF Fabien
Mr CORREA Pierre a donné procuration à Mr SIDIBE Etienne

Nombre de votants : 10

Présents : 7

Pouvoirs : 3

Ouverture de la séance à 19 H 35.

Arrivée de Monsieur BESSE Laurent à 19h40.

Secrétaire de séance : Madame PLUVIOSE Marie

Approbation du Procès-Verbal du 12 Janvier 2016.

1) Délibération « Document conformité assainissement en cas de vente d'un bien »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est sollicitée, lors d'une vente d'un bien, à prouver la conformité de raccordement au réseau Assainissement et Pluvial du bien cité.

Monsieur le Maire demande de voter une délibération, pour que cette vérification de conformité soit rendue obligatoire et effectuée par un organisme agréé. La commune ne prend pas les frais en charge.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à voter cette délibération.

2) Délibération sur « Concertation sur élaboration de PLU »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de signer la délibération concernant la concertation au PLU (Plan Local d'Urbanisme) délivrée par le cabinet Euclyd-Eurotop.

La concertation permet d'informer et d'associer les habitants en amont des décisions qui concernent leur cadre de vie, de mieux définir les objectifs d'aménagement au travers d'une démarche globale appuyée sur un large débat public.

Il s'agit d'informer le public et de lui permettre de réagir dès le stade des études préalables, avant que l'essentiel des décisions soit pris de façon irréversible.

La commune est libre de choisir les modalités de concertation qui lui paraissent les mieux appropriées compte tenu notamment de la taille de la commune, de la situation

Ces modalités peuvent être très variées : information au public par les journaux locaux, affichage en Mairie, mise à disposition au public des plans et pièces du dossier, mise à disposition au public d'un registre d'observations, réunion publique....

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette délibération.

3) Délibération sur « Autorisation signature devis élagage »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que L'Entreprise GALMEL Paysages propose un devis concernant l'élagage pour un montant de 4440,00€ HT.

Les copeaux seront laissés à disposition des habitants afin d'être réutilisés, cette technique est écologique et favorable au recyclage.

Il avait été également proposé un devis par la Société BEGUIN, mais celui-ci ne prenait pas en charge l'abattage des deux arbres.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'Entreprise GALMEL.

4) Délibération sur « Convention Service Mission Temporaire » :

Monsieur le Maire informe LE Conseil Municipal que la convention d'adhésion « Missions Temporaires » du centre de gestion 27 a été conclue pour une durée d'une année, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 3 ans.

Celle-ci vient à échéance le 30 Mars 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de signer la convention de renouvellement d'adhésion.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

5) Délibération sur «Présentation Planning Paysages Adeline »

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire nous a présenté le devis « Paysages Adeline » concernant l'entretien du stade, pour un montant de 2966.40€ TTC.

Il avait été demandé que l'entreprise nous fournisse le planning des tontes avant de signer le devis.

Le planning a été établi en 10 tontes de la semaine 15 à la semaine 44.

Ainsi, Monsieur SELLIER, agent communal, pourra contrôler que ce planning soit respecté.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

6) Délibération sur «Travaux éclairage électrique SIEGE27 »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de terminer les travaux d'éclairage public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de participation financière entre le SIEGE et la commune de CORNY.

Cette participation s'élève à 833.33€ en section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

7) Délibération sur « Révision indemnités du Maire » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite bénéficier de la totalité de l'indemnité de fonction au 1 mars 2016.

En effet, Monsieur le Maire explique qu'avec le regroupement des communes, les nombreuses réunions, les déplacements fréquents à l'instruction du droit des sols (IDS) ...il est très sollicité à se déplacer de plus en plus loin.

Son indemnité est de 14,72% (en % de l'indice brut 2015) soit 559.58€ brut.

Il demande qu'elle passe à 17%, indemnité maximum autorisée, soit 646.25€ brut.

Les indemnités de ses adjoints ne pourront pas changées quant à elles, car elles sont à 6.6% soit le maximum autorisé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur Le Maire à bénéficier de la totalité de son indemnité de fonction, et ce à partir du 1^{er} mars 2016.

8) Délibération sur « Taxe de séjour sur la commune » :

Monsieur le Maire nous informe qu'il souhaite instaurer la taxe de séjour sur la commune.

En effet l'apport pourrait être au bénéfice de l'assainissement de la commune.

Après débat avec Madame GARCIA, cela semble préférable que cet apport soit au bénéfice du patrimoine car cette taxe concerne le tourisme.

Le Conseil Municipal propose une réflexion personnelle de la part de chacun des élus, de par son affectation à définir, et que cette délibération soit reportée au prochain conseil, soit le 29 Mars prochain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter cette délibération.

9) Délibération sur « Reconnaissance de dette décès Mme HUBERT » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Mme HUBERT survenu le 29 janvier, la commune se doit d'avancer les frais d'obsèques de Mme Hubert, car ses enfants ne peuvent pas subvenir à ces frais.

L'achat de la concession a été faite par les enfants.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce montant, qui s'élève à 2007.03€ sera pris en charge par la commune, mais que ses deux enfants s'engagent à rembourser mensuellement, à hauteur de 50€ chacun, la totalité de cette somme. Une reconnaissance de dette a été signée par les deux enfants.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de prendre en charge à titre d'avance la somme de 2007.03€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire d'avancer les frais d'obsèques de Mme Hubert.

10) Délibération sur « Porte d'entrée logement communal »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis pour le remplacement de la porte d'entrée du logement communal a été effectué, pour un montant de 1516.92€ TTC, par EURL Menuiserie DUPREY.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de le signer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Informations

Nous avons reçu des courriers concernant l'éclairage de nuit.

Le Conseil Municipal informe les administrés qu'il a été fait un choix d'investir dans des ampoules spéciales, concernant l'éclairage de nuit.

Le Conseil Municipal maintient son choix et compte tenu des frais engagés, informe les administrés qu'il est impossible de revenir sur cette décision.

Nous remercions Monsieur JUNGHEN de son implication dans le débat.

Le CFAI a fait une demande de subvention sur notre commune, mais Monsieur le Maire et le Conseil municipal ne souhaitent pas donner suite.

De même pour l'association « l'arbre aux légumes ».

Présidentielles 2017....

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour le parrainage de campagne concernant les présidentielles 2017.

Il souhaite informer les habitants de Corny qu'il ne prendra pas de prise de position considérant que le Conseil Municipal est « sans étiquette ».

Et de citer : Notre Conseil est apolitique, je ne me dois pas de prendre une telle décision.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la détérioration des bâtiments communaux...tels que la toiture du local TELECOM face à la Mairie (il faut s'informer à qui en revient la charge), les gouttières ainsi que les menuiseries de la mairie, ...en précisant qu'il faudrait prévoir au budget 2016.

Divers

Prochaine réunion de travail en Mairie le Mardi 29 Mars 2016 à 18h30.

Prochain Conseil Municipal programmé le Mardi 29 Mars 2016 à 19h30.

A l'issue des travaux de réfection, Inauguration de l'église le Samedi 23 avril 2016 à 17h00, avec explication des travaux, temps de convivialité autour d'un verre de l'amitié et concert gospel dans l'église.

Nous vous souhaitons nombreux lors de cette inauguration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire,

le secrétaire,

les membres du conseil,